



ZONAGE	
ZONE URBAINE	ZONE A URBANISER
Ua - Tissu bâti ancien	1AUe - A urbaniser à vocation habitat à court terme
Ub - Tissu urbain périphérique	1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
Ue - Activités économiques	1AUj - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet	2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme
Uem - Zone d'activités de La Meslerie	
Ui - Équipements collectifs	
Us - Zone urbaine spécifique	
ZONE AGRICOLE	ZONE NATURELLE
A - Agricole	N - Naturelle
Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles	Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
Aa - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques	Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
Ap - Agricole sans aucune construction	Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
As - STECAL destiné au stationnement	Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables	Ni1 - STECAL destiné au développement de gîtes
Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche	Ni2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation	Ni3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
	Ni4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération
Département de la Mayenne

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
Modifié le :

1:250000

0 5 10 km

PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
100A rue Eugène Pottier
51 000 REIMS
Tel : 02 89 79 28 19